|  |
| --- |
| **DECLARATION D’INTENTION**  **DE PARTICIPATION A UNE GREVE** |

**A renvoyer directement à l’Inspecteur de l’Education Nationale par lettre, télécopie**

**ou messagerie électronique professionnelle (prénom.nom@ac-versailles.fr)**

**au plus tard 48 h avant l’entrée en grève**

***Rappel :*** *Conformément à l’article L133-4 du code de l’éducation 1er alinéa :*

*Dans le cas où un préavis de grève a été déposé (…) et en vue de la mise en place d’un service d’accueil, toute personne exerçant des fonctions d’enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l’autorité administrative son intention d’y prendre part au moins quarante-huit heures avant, comprenant au moins un jour ouvré.*

Je soussigné (e) :

NOM : PRENOM :

**Exerçant mes fonctions le jour de la grève à :**

ECOLE :

CLASSE :

VILLE :

déclare sur l’honneur :

avoir l’intention de prendre part à la grève du à partir de 8heures.

A……………………………le………………………

(***signature***)

Ceci est une déclaration d’intention qui ne présage en rien de la participation effective à ce mouvement conformément à la loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.